

Yvonand, le 30 septembre 2024



**CONSEIL COMMUNAL
YVONAND**

EXTRAIT
du procès-verbal du Conseil Communal
d'Yvonand

Séance du 30.09.2024

Présidence : M. Florian Breguet

LE CONSEIL COMMUNAL D'YVONAND

vu le préavis de la Municipalité du 12.08.2024, **préavis 2024/07** ;
entendu le rapport de la commission des finances ;
considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour ;

décide

1. d'accepter l'arrêté d'imposition pour les années 2025 et 2026, dont les taux sont indiqués sur la formule annexée ;
2. d'accorder à la Municipalité la possibilité de présenter un nouveau préavis en 2025 permettant de corriger le taux d'imposition de 73.0 points pour l'adapter à la situation.

Le Président

Florian Breguet



La Secrétaire

Pauline Héritier